

AMI – Sensibilisation des acteurs de la filière bâtiment à la REP PMCB et au tri des déchets de chantier

Cet appel à manifestations d'intérêt (AMI) s'adresse aux acteurs professionnels (entreprises, indépendants et associations) du secteur de la construction ou de l'économie circulaire, qui accompagnent directement ou indirectement les MOA et MOE autour de thématiques environnementales.

A noter que les actions relevant de la formation font l'objet d'un autre AMI (les organismes de formation sont ainsi invités à se tourner vers cet autre AMI)

1. Préambule et contexte

Valobat est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour la mise en œuvre de la responsabilité élargie du producteur (REP) pour les produits et matériaux de la construction du secteur du bâtiment (PMCB).

Depuis le 1^{er} mai 2023, dans le cadre de cette nouvelle réglementation, les déchets du bâtiment, dès lors qu'ils sont correctement triés par flux, sont repris sans frais, dans les points de reprise agréés (flux variables selon accord avec le point de reprise).

En tant qu'éco-organisme, Valobat a une mission de déploiement opérationnel de la REP et des services qui en découlent, ainsi que de sensibilisation des acteurs de la filière.

Dans ce cadre, Valobat lance un AMI dans un double objectif :

- **Informier** : faire connaître le dispositif de la REP, les bénéfices et les modalités pour en bénéficier
- **Engager** : aider à concrétiser la démarche sur les chantiers à venir et la mise en place systématique du tri des matériaux de construction.

In fine, il s'agit de toucher les maîtrises d'ouvrages et maîtrises d'œuvre : architectes, promoteurs immobiliers, auditeurs qualité, bailleurs sociaux, associations de construction durable, associations professionnelles. Le présent AMI doit ainsi permettre de constituer un large réseau de relais d'informations, dont les actions de sensibilisation permettront la bonne mise en route de la REP et une meilleure valorisation des déchets PMCB des chantiers de construction.

Valobat réalise cet AMI en partenariat avec l'association Rudologia - Pôle de Compétences Déchets, organisme national fédérant les principaux acteurs de la filière déchets.

2. Durée de l'AMI

Les candidats peuvent proposer des actions s'étalant sur un minimum de 6 mois et un maximum de 2 ans. L'intensité des actions sur ces périodes étant laissée à l'appréciation de chaque candidat. A l'issue de la période convenue initialement avec le candidat retenu, il pourra être envisagé des prolongations qui se décideront au cas par cas.

3. Objet et moyens mis en œuvre dans cet AMI

Pour Valobat, cet AMI constitue un levier devant permettre de répondre à ses objectifs de sensibilisation des acteurs du secteur de la filière construction.

En cohérence avec les objectifs de Valobat, il vise à identifier et sélectionner un ensemble d'acteurs à même de mener à bien des actions de sensibilisation en direction des MOA et des MOE. Des soutiens financiers dédiés sont prévus et sont décrits ci-après.

Cette initiative doit ainsi permettre d'accélérer le déploiement de la REP PMCB, et d'augmenter les volumes de matériaux de construction revalorisables collectés, en mobilisant tous les acteurs de la construction, de la MOA à la MOE (entreprises de travaux comme artisans).

➤ Propositions de plan d'animation et d'actions des candidats

La forme des animations est laissée à l'appréciation des candidats, qui pourront présenter l'ensemble des propositions qui leur semble les plus adaptés relativement à une ou plusieurs cibles qu'ils peuvent également choisir. Il sera toutefois demandé de privilégier des formats d'animation dynamiques et/ou engageants, laissant la possibilité d'interagir avec l'intervenant pour poser ses questions, et/ou de bénéficier d'une mise en relation avec Valobat (via un formulaire de contact, une création de compte, ou autre).

Exemples d'animation à proposer :

- Evènement, rencontre, petit déjeuner, matinée d'actualité thématique
- Conférence ou webinaire (avec possibilité d'interactions)
- Visites d'entreprises, de centres de tri et massification (CTM) partenaires de Valobat, de chantiers engagés dans la REP
- Campagnes de communication ciblées
- Etc.

Au-delà de 20 participants garantis pour un évènement, il sera possible de solliciter la participation d'un intervenant Valobat (sous réserve de disponibilité).

Il est attendu du candidat qu'il montre sa capacité à mobiliser tout ou partie des cibles de sensibilisation MOA, MOE : architectes, promoteurs immobiliers, auditeurs qualité, bailleurs sociaux, associations de construction durable, associations

professionnelles, etc. Cette capacité peut être démontrée grâce aux références du candidat, à son objet statutaire, à son réseau de partenaires, à l'appartenance à un club, etc.

Un candidat peut tout-à-fait proposer des interventions à l'échelle nationale, mais les interventions de proximité (Région, Département, Agglomération) seront privilégiées par Valobat qui veillera à la bonne cohérence géographique de l'ensemble des structures sélectionnées.

➤ **Convention et cadre juridique**

Les candidats retenus à l'issue de cet AMI se verront remettre une convention officielle à signer, précisant les engagements juridiques réciproques de deux parties, notamment concernant les conditions de soutiens financiers, d'utilisation et de diffusion des supports pédagogiques, ainsi que la durée de l'engagement.

Il sera également déterminé un objectif à atteindre, condition indispensable pour bénéficier des soutiens. Ces objectifs seront déterminés par Valobat et Rudologia, en concertation avec chaque candidat, selon sa proposition et son potentiel de prospection / d'impact sur les acteurs de la filière.

Des points réguliers de suivi seront organisés au fil de l'année pour évaluer l'atteinte de ces objectifs, ainsi qu'un bilan annuel, qui permettra de déterminer la reconduction éventuelle de l'accord de partenariat. A ce titre, un reporting régulier sera attendu.

➤ **Supports et contenus fournis**

Valobat et Rudologia seront garants du périmètre et du contenu de ces actions de sensibilisation : thématiques abordées, contenus pédagogiques, supports et outils à diffuser, formation initiale des relais... Les outils de sensibilisation seront fournis par Valobat et Rudologia mais le candidat pourra utiliser ses propres outils si leurs contenus répondent aux attentes de Valobat. Auquel cas ces outils seront à présenter dans la candidature.

Les thématiques couvertes par le périmètre de ces actions porteront notamment sur :

- La REP et la mise en conformité
- Les flux concernés et les consignes de tri
- La reprise sans frais et les modalités possibles
- Les démarches à effectuer pour amorcer les services et contrats de reprise
- Introduction au réemploi

(N.B. : il existe par ailleurs un AMI dédié pour la sensibilisation au réemploi, contacter marianne.gourcuff@valobat.fr)

Ces thématiques ne sont ni définitives ni exhaustives et pourraient évoluer au cours des travaux, auquel cas les candidats retenus seraient formés en conséquence.

Les candidats retenus dans le cadre de cet AMI bénéficieront d'une formation, organisées par Valobat et Rudologia, afin d'acquérir toutes les connaissances

nécessaires sur le sujet, pour diffuser une information claire et pertinente. Cette formation sera organisée en amont des premières actions de sensibilisation, sur une durée d'environ 2 jours (intégralement à distance).

A l'issue de cette formation, les supports et outils pédagogiques leurs seront remis pour diffuser le plus fidèlement et le plus simplement l'information : présentation Power Point, vidéos, quizz... (la liste n'est ni exhaustive ni définitive).

En cas de question précise remontée lors d'une session de sensibilisation, la structure retenue aura la possibilité de transmettre la question à Valobat et Rudologia, afin de donner les éléments de réponse ou de reprendre directement contact avec l'intéressé.

➤ **Soutiens financiers des actions retenues**

Dans le cadre de cet AMI, Valobat prévoit un soutien financier aux candidats retenus. Cette aide financière a pour objectif de soutenir les moyens mobilisés pour mettre en œuvre les actions (moyens logistiques, humains...).

Ces conditions financières seront précisées, et au besoin affinées, en fonction des plans d'animation choisis et des moyens à mettre en œuvre. Les soutiens présentés ci-dessous sont communiqués à titre indicatifs, et sont ouverts à discussion (au cours de soutenances le cas échéant) pour d'autres formats d'animation envisagés.

Les soutiens distingueront 2 types d'animation : les événements en distanciel / visioconférence, et les événements en présentiel, pouvant inclure une visite terrain.

Pour des événements en distanciel :

	Visioconférence (1h)	Visioconférence (2h)
Soutien forfaitaire <i>Entre 10 et 30 participants max</i>	100€	150€

Pour des événements en présentiel :

	Présentiel sans visite (2h)	Présentiel avec visite (1/2 journée)
Soutien fixe	200€	450€
Soutien variable supplémentaire <i>10 à 25 participants par action</i>	10€ / participant	10€ / participant
Soutien variable supplémentaire <i>25 à 50 participants par action</i>	7€ / participant	<i>Non applicable</i>

A noter que ces soutiens financiers sont ouverts seulement dans la mesure où les actions et évènements proposés sont accessibles sans frais pour les participants invités (hors frais de déplacement et de restauration éventuels que le candidat est libre de définir selon les formats d'action retenus).

La part variable des soutiens sera attribuée par nombre de participants effectivement présents à une session de sensibilisation sur justificatif (feuille d'émargement par exemple), et non au nombre d'inscrits.

4. Contenu de la candidature

Le dossier de candidature à cet AMI sera rédigé sous forme libre par les candidats, mais devra inclure à minima les éléments suivants :

- Présentation de la structure candidate, de son activité et de son cœur de cible
- Dimensionnement de sa présence sur le territoire et de ses relais régionaux et locaux
- Potentiel de contacts et réseaux : indications quantitatives et qualitatives sur sa base de contacts et descriptif de ses réseaux pour évaluer le potentiel d'impact des actions de sensibilisation envisagées
- Proposition de plan d'animations de ses contacts ou réseaux sur un calendrier allant de 6 mois à 2 ans, incluant toutes les canaux possibles de diffusion
- Exemples d'actions similaires préalablement menées et résultats obtenus (à minima sur une thématique environnementale)
- Moyens prévus pour la préparation, la mise en œuvre et animation de ces actions (hors élaboration de contenus qui seront fournis par Valobat et Rudologia)

5. Projets visés et critères d'éligibilité

L'AMI vise prioritairement les candidats présentant les caractéristiques suivantes :

- **Activités** : lien direct ou indirect avec l'activité des entreprises de travaux du bâtiment, maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre. Fédérations, syndicats, associations, groupements, ordres professionnels, clubs, réseaux, etc.
- **Réseau professionnel qualifié** : adhérents, clients, partenaires, etc. entretenant une communication régulière avec eux
- **Territoire** : Métropole comme Outre-mer
- **Périmètre** : national, régional, local, avec un ancrage régional ou local fort pour une plus grande proximité dans la diffusion de l'information

Cet AMI est ouvert à toutes les structures démontrant une ou plusieurs caractéristiques décrites ci-dessous. Les expérimentations, nouveaux projets, activités en développement sont également possibles mais seront étudiés avec une vigilance particulière.

Ne pourront être retenus les projets portés par les particuliers, des entreprises privées de type MOA ou MOE, des organismes de formation (un 2ème AMI dédié à la formation étant organisé) et plus largement toute structure ou acteur ayant un conflit d'intérêt potentiel avec le projet et/ou Valobat.

6. Critères de sélection des candidatures

La sélection des candidats se fera sur la base des critères suivants :

- Réseau de contacts potentiels : volume, qualification des contacts (à noter que la liste des contacts n'est pas à fournir ni à Valobat, ni à Rudologia)
- Capacité de mobilisation et d'impact sur les contacts et les partenaires
- Ancrage territorial

- Aptitude à adapter les interventions aux cibles
- Cohérence entre les actions projetées et les moyens mobilisés
- Description des modalités de reporting auprès de Valobat et Rudologia (nombre de personnes informées notamment)
- Désignation d'au moins une personne référente à former au sein de la structure (avec intitulé de poste et niveau d'expérience)

7. Procédure de sélection et calendrier

Les candidatures sont proposées dans dossier de forme libre, s'attachant à répondre aux critères mentionnés ci-dessus. **La date limite de dépôt des dossiers est fixée au vendredi 3 mai 2024, 17h, heure de Paris.**

La sélection des candidats sera réalisée par Valobat et Rudologia qui se réservent la possibilité de les auditionner. A cet effet, les candidats sont invités à bloquer dès maintenant les créneaux des 3 juin et 7 juin pour d'éventuelles auditions. Le cas échéant, ces auditions seront l'occasion d'ajuster les modalités de soutiens financiers si les actions proposées ne rentraient pas dans le cadre défini.

Si le candidat est retenu, une convention de partenariat sera élaborée par Valobat, convention précisant notamment les engagements de chaque partie, le montant d'aide maximum, les conditions et les modalités de versement.

Les **actions de sensibilisation pourront débuter à partir de septembre 2024** (pour une durée initiale de 2 années maximum, reconductibles).

Pour toutes questions, les candidats sont invités à prendre contact avant le dépôt d'un dossier, avec les référents de cet AMI : Marie-Amélie RAGUNEAU – Responsable Marketing (marie-amelie.ragueneau@valobat.fr) et Julien BOUZENOT – Directeur Rudologia (julien.bouzenot@rudologia.fr)

